

Seniors en Vacances

Dossier de Presse 2018



Contacts Presse :

Muriel Droin – ANCV – 01 34 29 51 94 – presse@ancv.fr

Anissa Bouam – Grayling – 01 55 30 70 98 – anissa.bouam@grayling.com

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances
26, boulevard Henri Bergson - 95201 Sarcelles Cedex
www.ancv.com

SOMMAIRE

Fiche 1 : Informations pratiques.....	p 4
Fiche 2 : Seniors en Vacances, côté bénéficiaires.....	p 5
Fiche 3 : Seniors en Vacances, coté partenaires.....	p 6
Fiche 4 : Et demain, quelles perspectives ?.....	p 8
Fiche 5 : L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.....	p 9

Toutes les informations sont disponibles sur le site [ancv.com](http://www.ancv.com) et plus particulièrement :

L'ensemble des informations : <http://seniorsenvacances.ancv.com/>

L'espace Presse : <http://www.ancv.com/Espace-presse>

Un dispositif unique et résolument social

Dans le cadre de son action sociale, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) met en œuvre le programme Seniors en Vacances depuis 2007. L'objectif de ce dispositif unique en France est résolument social ; il permet de rompre la solitude et l'isolement, offrir du bien-être, allier plaisir et prévention.

Parce que le temps des vacances permet de partager des moments privilégiés de découverte et de pratiques d'activités culturelles, ludiques, sportives, de vivre des expériences nouvelles, d'être au cœur du lien intergénérationnel et de recréer du lien social, il contribue au « bien vieillir » !

Pour les personnes âgées, le temps des vacances est un temps privilégié qui :

- Procure du bien-être et une perception d'amélioration de son état de santé,
- Renforce l'estime de soi, permet de se projeter à nouveau dans le temps,
- Permet de reconstituer les liens familiaux dans le cadre de séjours intergénérationnels,
- Permet de recréer du lien social entre seniors,
- Permet de stimuler les facultés cognitives par des activités inhabituelles exercées pendant le temps des vacances,
- Permet de transmettre des savoir-être et des savoir-faire notamment lorsque les séjours se déroulent au sein d'un collectif.

Les enjeux du départ en vacances dans l'intervention sociale :

Le séjour de vacances est un moyen de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées grâce à la dynamique collective créée autour du séjour (préparation au départ, vie pendant le séjour, souvenirs après le séjour). C'est un support de prévention et de remobilisation pour faire face à la survenance de la dépendance et ses conséquences dans la vie quotidienne. C'est aussi une occasion pour établir ou renforcer le contact avec les services et associations de proximité à vocation sociale (CCAS, services personnes âgées dans les mairies, EHPA – EHPAD, associations et clubs de retraités ...). Enfin c'est également un temps essentiel pour soutenir le répit des aidants qui accompagnent au quotidien un proche malade ou en situation de handicap.

En 2017, 71 179 seniors sont partis en vacances grâce au dispositif Seniors en Vacances (+ 8,4% vs 2016). Depuis sa création, près de 428 000 seniors au total ont bénéficié de ce programme.

Fiche 1 : Informations pratiques

Seniors en Vacances propose des séjours « tout compris », sélectionnés par l'ANCV, incluant l'hébergement en pension complète, des activités quotidiennes, des animations tous les soirs et au moins une journée d'excursion. Les séjours se déroulent en groupe toute l'année (hors juillet et août), y compris durant les fêtes de fin d'année.

Qui peut bénéficier du programme **Seniors en Vacances** ?

- ✓ Les personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées ou sans activité professionnelle, résidentes en France.
- ✓ Les personnes en situation de handicap dès 55 ans

Par qui peut-on être accompagné ?

- ✓ Le conjoint du bénéficiaire,
- ✓ Les moins de 18 ans (sans condition de parentalité),
- ✓ Les aidants familiaux ou professionnels (accompagnant une personne malade, en perte d'autonomie ou en situation de handicap)

Quel est le tarif du séjour **Seniors en Vacances** ?

397 €/personne maximum pour **8 jours/7 nuits**

332 €/personne maximum pour **5 jours/4 nuits**

Hors frais de transport, quelle que soit la destination.

Quelles sont les aides de l'ANCV et qui peut en bénéficier ?

L'ANCV prend en charge une partie du coût du séjour pour les personnes dont « **l'impôt sur le revenu net avant corrections** » est inférieur ou égal à **61 euros**, soit une aide forfaitaire de **135 €** pour les séjours de 5 jours et **160 €** pour ceux de 8 jours.

Les aidants familiaux et professionnels sont de plein droit éligibles à l'aide financière de l'ANCV, soit quand qu'ils séjournent avec leur proche aidé, afin d'encourager leur départ soit de leur d'offrir à chacun des temps de répit en partant seuls . Le programme donne également la possibilité aux seniors de partir avec un jeune **de moins de 18 ans** (sans condition de parentalité). **Cette disposition permet ainsi de favoriser les liens intergénérationnels. Grâce à l'aide de l'ANCV, le coût du séjour pour le jeune est de 197 € ou 237 € en fonction la durée du séjour.**

Où peut-on partir ?

195 destinations partout en France, à la mer, à la campagne, à la montagne et en ville, ainsi qu'au en Espagne.

Quelles sont les activités proposées ?

Des activités et des excursions adaptées pour tous les goûts : animations (spectacles folkloriques, magie, chansons françaises, jeux de société ...), activités physiques adaptées (marche à pied, piscine, gym douce ...), visites de lieux culturels, marchés, châteaux, musées, balades sur les ports, mini-croisières ...

Comment s'informer et s'inscrire au programme **Seniors en Vacances** ?

Deux possibilités :

- ✓ A titre individuel en appelant le 0 969 320 616 (numéro Azur), dites « *Seniors en Vacances* ». Le bénéficiaire retourne un bulletin d'inscription avec les pièces justificatives, dont l'avis d'imposition, pour pouvoir s'inscrire au programme et ainsi réserver un séjour auprès d'un professionnel du tourisme.
- ✓ Via un porteur de projet, partenaire du programme (Centre communal d'action sociale, service personnes âgées de la mairie, club de retraités, association EHPAD...).

Fiche 2 : Seniors en Vacances, côté bénéficiaires



96 % des seniors sont motivés pour repartir
96% des seniors partis sont satisfaits de leur séjour
96% d'entre eux recommandent le programme Seniors en Vacances

* Source : Enquête menée en 2018 par voie postale auprès de 1 185 porteurs de projet ayant réalisé au moins un séjour en 2017

Le programme Seniors en Vacances est également engagé sur la problématique des aidants. **Depuis 2009, 11 000 aidants familiaux et professionnels sont partis dans le cadre de ce dispositif. (Enquête ANCV - 2015)**

Quelles sont les vacances choisies par les bénéficiaires * ?

- ✓ **Les seniors sont majoritairement partis en groupe** : plus de **54 200** départs en groupe, contre **17 595** en individuel.
- ✓ Ils privilégient des départs sur la période fin août/début septembre (43% de départs en groupe contre 45% en individuel) et juin/début juillet (29% des départs en groupe contre 32 % en individuel.)
- ✓ Ils partent plus volontiers **à la mer** : 60% des partants choisissent la mer. La campagne perd du terrain, séduisant seulement 24% des seniors partant en groupe et 21% des individuels.
- ✓ **Les séjours longs sont de plus en plus privilégiés** : 88% des partants groupe et 97% des partants individuels partent pour 8 jours / 7 nuits.
- ✓ La destination (pour 78% d'entre eux) et le contenu du programme (67%) restent les principaux critères de choix. Ils apprécient particulièrement les séjours tout compris et le fait d'avoir un choix de destinations variées.
- ✓ **La distance moyenne parcourue par les seniors partants avec le programme SEV pour rejoindre leur lieu de séjour est de 420 km.**
- ✓ Les partants en groupe se rendent, en règle générale, dans des lieux de séjour situés à moyenne distance de leur domicile : les séjours à 400 / 599 km sont privilégiés (33 % des séjours en groupe contre 26 % des séjours en individuel).
- ✓ 16% des seniors sont partis à moins de 200 km de chez eux, 3% séjournant à moins de 100 km. **Les personnes économiquement fragiles font partie de ceux qui partent le moins loin. La distance entre le domicile et le lieu de séjour apparaît donc comme un indicateur de fragilité.**

Qui sont les partants ?

En moyenne âgés de plus de 73 ans (74 ans en groupe contre 71 ans en individuel). Ils vivent seuls et sont pour plus **les deux-tiers des femmes**. Répartis sur l'ensemble du territoire national, **ils sont en moyenne 65% à être éligibles à l'aide financière de l'ANCV pour partir en vacances**

*Etude Senior en vacances 2017.

Témoignages :

"Ces quelques mots pour vous apporter mon témoignage de satisfaction et vous remercier pour votre opération *Seniors en Vacances*, surtout en cette période où l'on parle de solidarité. Encore merci et bravo pour cette aide qui nous a permis de prendre nos premières vacances depuis 1959, date de notre mariage et après avoir élevé six enfants ". **Jean-Paul**, retraité.

"Du réconfort et du bien-être, voilà ce que m'a apporté le séjour de répit de la Maison des aidants de Nantes. Une parenthèse bienvenue dans un quotidien marqué par la maladie". **Hélène**, aidante familiale d'un malade d'Alzheimer, originaire de la région de Nantes qui a pu profiter de ce séjour.

Fiche 3 : Seniors en Vacances, côté partenaires

Le programme est **un véritable outil au service des politiques sociales déployées par les partenaires de l'ANCV, en direction des personnes âgées. Les porteurs de projet sont les forces vives du programme.** Ils sont les acteurs et les bâtisseurs de *Seniors en Vacances*.

En 2017, près de 1200 partenaires, répartis sur toute la France, se sont engagés aux cotés de l'ANCV pour faire vivre et développer le programme. Les porteurs de projets sont des organismes intervenant auprès des personnes âgées : des collectivités territoriales (centres communaux d'action sociale (CCAS), mairies, communautés de communes) qui représentent plus de 44% des porteurs de projet, des organismes de protection sociale, des centres sociaux, des résidences pour personnes âgées, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des associations et clubs de retraités ...

Depuis 2011, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse a inscrit le programme *Seniors en Vacances* dans sa prévention de l'avancée en âge des retraités du régime général.

Tout organisme en charge des personnes âgées peut être porteur de projet :

- ✓ CCAS,
- ✓ Service animation d'une collectivité,
- ✓ Club de retraités
- ✓ Mairie
- ✓ Foyers logements,
- ✓ Maison de retraite, EHPAD
- ✓ COS, CE
- ✓ Organisme d'aide à domicile
- ✓ Organisme syndical
- ✓ Caisse de retraite,
- ✓ Organisme caritatif,
- ✓ Centre social,
- ✓ Centre hospitalier,
- ✓ Association socio-culturelle,
- ✓ CLIC
- ✓ Plateformes d'accompagnement et de répit

Le rôle du porteur de projet :

- ✓ Assurer la préparation du séjour,
- ✓ Lever les freins liés au départ,
- ✓ Préparer le budget du séjour,
- ✓ Rassurer et convaincre les seniors.
- ✓ Favoriser la mixité des groupes
- ✓ Rompre l'isolement des plus fragiles
- ✓ Respecter les termes de la convention

Pourquoi les porteurs de projet adhèrent-ils au programme ?

Une enquête réalisée auprès des porteurs de projet*, montre que ces derniers adhèrent au programme pour trois raisons principales :

- pour l'aide financière qu'apporte l'ANCV,
- pour la notoriété de l'ANCV
- pour l'originalité du dispositif spécialement dédié aux seniors

A noter 8% des porteurs de projet n'organisent « jamais ou presque » d'autres séjours en dehors de Seniors en Vacances.

* Source : Enquête ANCV 2018 auprès de 1012 porteurs de projet ayant réalisé au moins un séjour en 2017

Témoignages porteurs de projet :

« Nous avons découvert le programme en 2011 grâce à l'intervention d'un délégué ANCV et nous avons jugé l'initiative pertinente pour rompre l'isolement dont souffrent de nombreuses personnes âgées et de créer du lien social au sein de la commune. Depuis, nous organisons chaque année un grand voyage groupé pour environ 100 personnes de la commune (109 personnes en 2017), accompagnés par des bénévoles. Nous partons en bus depuis Pamiers et le CCAS prend en charge le transport pour les participants, des subventions permettent de proposer des tarifs préférentiels. Ces séjours complets sont très appréciés par les bénéficiaires, qui n'hésitent pas pour certains à adresser des lettres de remerciement à Monsieur le Maire pour cette belle initiative. »

Anne Pesqueira –CCAS Ville de Pamiers

« Nous avons découvert le programme il y a quelques années et nous avons été séduits par « Seniors en Vacances » car notre région compte de nombreux seniors qui sont isolés et qui manquent de moyens pour partir en vacances. Les bénéficiaires apprécient beaucoup l'initiative qui leur permet de faire des rencontres et de passer du bon temps en communauté. Nombre d'entre eux reviennent chaque année avec le même enthousiasme. En termes d'organisation, un élu s'occupe du choix de la destination ainsi que du programme et toute la partie administrative est prise en charge par les employés municipaux. »

Virginie Poinsignon – Communauté de communes de Vezouze

Fiche 4 : Et demain, quelles perspectives pour le programme SEV ?

Fort de la double contribution du programme aux politiques de cohésion sociale en faveur des personnes âgées et de son effet levier sur l'économie touristique des territoires, l'Etat a souhaité, dans le cadre du Comité Interministériel du Tourisme de novembre 2016, **abonder à hauteur de 5M€ les crédits d'intervention engagés par l'ANCV** sur ce programme pour les années 2017 et 2018

Cet abondement, matérialisé par une convention signée entre la Direction Générale des Entreprises du ministère de l'Economie et des Finances et l'ANCV, a permis dès 2017 un développement accru du programme. en permettant le départ en vacances de près de 72 000 personnes..

Fiche 5 : L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public qui accomplit depuis plus de 35 ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions. Elle est placée sous la double tutelle des ministres en charge du tourisme et de l'économie et des finances.

Pour accomplir sa mission, l'ANCV déploie le Chèque-Vacances. Représentant 1,6 milliard de volume d'émission en 2017, les Chèques-Vacances servent à régler des prestations de transport, d'hébergement, de restauration et de loisirs à des prestataires nationaux.

Aujourd'hui entièrement autofinancée, l'Agence consacre de plus ses excédents de gestion à des programmes d'action sociale qui permettent de soutenir le départ en vacances de populations en difficulté. L'Agence contribue ainsi à des objectifs sociaux plus larges (mieux vivre ensemble, bien vieillir, insertion sociale, acquisition d'autonomie, ...). Elle soutient également la rénovation d'hébergements touristiques dont les exploitants s'engagent pour rendre les vacances accessibles aux plus fragiles.

L'ANCV en chiffres*

4,4 millions de bénéficiaires de Chèques-Vacances (plus de 10 millions avec leur famille)

1,63 milliard d'euros de volume d'émission de Chèque-vacances

202 000 professionnels du tourisme et des loisirs sur l'ensemble du territoire

234 400 bénéficiaires des programmes d'action sociale

6000 partenaires de l'action sociale, répartis sur l'ensemble du territoire : collectivités territoriales, associations nationales et locales, associations de retraités

* Chiffres 2017